

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU PRESIDENT

DECISION DU 13/06/2025 N° D2025-47

Nomenclature : 3.3

**Acte accompli dans le cadre de la délégation
donnée par le Conseil au Président**

Objet : Convention d'occupation de l'espace des 3 lacs à Nantua

Le Président de Haut-Bugey Agglomération,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 5211-10,

Vu la délibération du Conseil d'Agglomération du 6 octobre 2022, donnant au Président délégation de décider de la conclusion et de la révision du louage de choses à charge pour lui d'en rendre compte au Conseil d'agglomération,

DECIDE

Article 1 : Est acceptée la convention d'occupation entre Haut Bugey Agglomération et l'office du tourisme du Haut Bugey pour l'organisation des événements de l'été 2025 sur l'espaces des 3 lacs à Nantua.

Article 2 : La présente autorisation est donnée pour les jeudis du 17 juillet au 14 Aout 2025, du 22 au 25 juillet 2025 et le 08 Août 2025, à titre gratuit.

Article 3: Cette décision sera inscrite aux registres des décisions du Président de Haut-Bugey Agglomération et des délibérations du Conseil d'Agglomération et sera publiée sur le site internet de Haut-Bugey Agglomération.

Le Président
Michel MOURLEVAT

